

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 20 janvier 2016, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh  
M. Donald Mercier, Beaumont  
Mme Juliette Laflamme, Buckland  
M. Marcel Blais, Honfleur  
M. Yvon Dumont, La Durantaye  
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme  
M. Dominic Roy, Saint-Charles  
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire  
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien  
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais  
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Donald Therrien, Saint-Malachie  
M. Gilles Vézina, Saint-Michel  
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire  
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée  
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon  
Mme Louise Aubé, Saint-Raphaël  
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général  
M. Christian Noël, directeur général adjoint  
Mme Anick Beaudoin

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Dominic Roy  
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 16 décembre 2015
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre :
  - Mme Marie-Claire Larose, SADC
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
  - 7.1. Conformités
8. Administration :
  - 8.1. Correspondance
  - 8.2. Règlements d'emprunt – Financement et refinancement
  - 8.3. Responsable Accès à l'information
  - 8.4. Signature – Gestion de comptes
  - 8.5. Programme RénoRégion
  - 8.6. Entente persévérance scolaire
  - 8.7. Transport d'accompagnement
  - 8.8. Dossier infractions – Saint-Raphaël
9. Matières résiduelles :
  - 9.1. Nomination Comité de vigilance
  - 9.2. Saint-Nérée – Compensation
  - 9.3. Demandes de relocalisation – Suivi
  - 9.4. Recouvrement journalier – Renouvellement
  - 9.5. Étude du CRIQ – Suivi
10. Sécurité incendie
11. Dossiers :
  - 11.1. Nominations comités
  - 11.2. Autres Nominations
  - 11.3. Planification stratégique
12. Procès-verbaux :
  - 12.1. CA
13. Informations :
  - 13.1. Centralisation OMH
  - 13.2. Décret population 2016

- 13.3. Social des maires
- 13.4. Forum sur le patrimoine religieux (d)
- 13.5. Ressources humaines
- 13.6. Bornes de recharge autos électriques
- 13.7. Sondage Consultation prébudgétaire
- 13.8. Cycloroute Bellechasse
- 13.9. Ambulances
- 13.10. Arpenteur-géomètre

Adopté unanimement.

C.M. 002-16

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 16 décembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 003-16

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2015, au montant de 1 454 032,55 \$ et celui des recettes pour le mois de décembre 2015, au montant 593 571,65 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

**5. RENCONTRE - MME MARIE-CLAIRE LAROSE (SADC)**

Mme Marie-Claire Larose, directrice générale à la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins fait un rappel sur le rôle que joue l'organisme sur notre territoire. Plus particulièrement, il en est un de contribution à la création et au développement des entreprises de la région, en offrant du financement accompagné de services conseils particulièrement adaptés à la petite et moyenne entreprise.

C.M. 004-16

**6. COMITÉ DE VIGILANCE - NOMINATION**

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

que M. Gilles Breton, maire de la municipalité de Saint-Raphaël, soit nommé au sein du Comité de vigilance à titre de représentant de la MRC de Bellechasse qui est propriétaire et exploitant du lieu d'enfouissement.

Adopté unanimement.

**7. SAINT-NÉRÉE – DEMANDE DE COMPENSATION**

Il est convenu de reporter le traitement du dossier relatif à la demande de la municipalité de Saint-Nérée visant l'obtention d'une compensation financière annuelle en regard du transport de déchets qui se fait via le rang 8.

**8. DEMANDES DE RELOCALISATION ET ÉTUDE DU CRIQ - SUIVI**

Messieurs David-Loranger-King et Christian Noël informent les membres du Conseil relativement au dossier concernant les demandes de relocalisation reçues de 2 citoyens demeurant à proximité du LET pour l'octroi d'une compensation liée à la problématique d'odeurs. Les 2 demandeurs ont refusé l'entente proposée par la MRC.

En ce qui concerne le mandat qui a été confié au CRIQ, le dépôt du rapport est prévu pour le 16 mars prochain.

C.M. 005-16

**9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL DE RECOUVREMENT JOURNALIER – LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

ATTENDU que la résolution no. C.M. 249-13 octroyait un contrat à l'entreprise Allen Entrepreneur Général, le plus bas soumissionnaire conforme, au terme d'un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de matériel de recouvrement journalier pour l'année 2014 selon les modalités suivantes;

- 6.28 \$ / TM pour le matériel entrant entre le 22 mai et le 31 décembre,
- 8.66 \$ / TM pour le matériel entrant entre le 1er janvier et le 21 mai.

ATTENDU que ce contrat prévoyait deux années optionnelles de renouvellement de gré à gré aux mêmes conditions;

ATTENDU que l'entreprise ALLEN Entrepreneur Général accepte de renouveler le contrat pour la dernière année d'option soit 2016 aux mêmes conditions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

1<sup>o</sup> que le Conseil accepte les termes du renouvellement de contrat pour la fourniture de matériel de recouvrement pour l'année 2016 aux conditions énoncées.

2<sup>o</sup> que le directeur général et le préfet soient autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

Adopté unanimement.

C.M. 006-16

**10. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Nérée a transmis le règlement n°09-2015 modifiant le règlement n°05-04 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°05-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°09-2015 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°09-2015 de la municipalité de Saint-Nérée en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 007-16

**11. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE LA DURANTAYE**

ATTENDU que la municipalité de La Durantaye a transmis le règlement n°2015-287 modifiant le règlement n°2003-208 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2003-208 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2015-287 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,  
appuyé par M. Yvon Bruneau  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2015-287 de la municipalité de La Durantaye en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 008-16

**12. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE LA DURANTAYE**

ATTENDU que la municipalité de La Durantaye a transmis le règlement n°2015-288 modifiant le règlement n°2003-207 relatif au plan d'urbanisme de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2003-207 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2015-288 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,  
appuyé par M. Claude Lachance  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2015-288 de la municipalité de La Durantaye en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 009-16

**13. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE LA DURANTAYE**

ATTENDU que la municipalité de La Durantaye a transmis le règlement n°2015-289 modifiant le règlement n°2003-208 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2003-208 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2015-289 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2015-289 de la municipalité de La Durantaye en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 010-16

**14. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE LA DURANTAYE**

ATTENDU que la municipalité de La Durantaye a transmis le règlement n°2015-290 modifiant le règlement n°2003-208 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2003-208 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2015-290 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Oneil Lemieux  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2015-290 de la municipalité de La Durantaye en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 011-16

**15. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement n°356 modifiant le règlement n°60 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°356 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°356 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 012-16

**16. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT**

ATTENDU que la municipalité de Beaumont a transmis le règlement n°636 modifiant le règlement n°493 relatif au lotissement de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°493 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°636 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,  
appuyé par M. Claude Lachance  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°636 de la municipalité de Beaumont en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 013-16

**17. M. ANDRÉ GOULET - REMERCIEMENTS**

ATTENDU que M. André Goulet a abandonné son poste de maire de la municipalité de Beaumont le 6 janvier dernier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Michel Bonneau  
et résolu

de remercier chaleureusement M. André Goulet pour son implication et sa contribution pendant toutes les années où il a représenté la municipalité de Beaumont sur le Conseil de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 014-16

**18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 193-09 ET 244-14 – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Bellechasse souhaite emprunter par billet un montant total de 337 600 \$ :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
193-09	72 600 \$
244-14	265 000 \$

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Bellechasse désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;



ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Bellechasse avait, le 26 janvier 2016, un montant de 72 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 453 600 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 193-09;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,  
appuyé par M. Gilles Vézina  
et résolu

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billet au montant de 337 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 193-09 et 244-14 soit réalisé;

que les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;

que les billets soient datés du 27 janvier 2016;

que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	63 900 \$
2018	65 700 \$
2019	67 500 \$
2020	69 300 \$
2021	71 200 \$ (à payer en 2021)

que la Municipalité régionale de comté de Bellechasse emprunte 72 600 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Adopté unanimement.

C.M. 015-16

**19. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 193-09 ET 244-14 -  
ADJUDICATION**

Il est proposé par Mme Louise Aubé,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

que la Municipalité régionale de comté de Bellechasse accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Cœur de Bellechasse pour son emprunt par billets en date du 27 janvier 2016 au montant de 337 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 193-09 et 244-14. Ce billet est émis au prix de 100,000.00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

63 900 \$	2,41000 %	27 janvier 2017
65 700 \$	2,41000 %	27 janvier 2018
67 500 \$	2,41000 %	27 janvier 2019
69 300 \$	2,41000 %	27 janvier 2020
71 200 \$	2,41000 %	27 janvier 2021

que les billets capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté unanimement.

**20. DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ - ACCÈS À L'INFORMATION**

Un dépôt est fait du formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en lien avec la Commission d'accès à l'information du Québec suite au changement de titulaire à la direction générale de la MRC de Bellechasse.

C.M. 016-16

**21. SIGNATURES – GESTION DE COMPTES**

ATTENDU qu'il devient nécessaire d'actualiser certaines informations relatives à la gestion des comptes de la MRC à la Caisse Desjardins du Cœur de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Dominic Roy  
et résolu

**A) GESTION DES COMPTES**

que la directrice générale, préfet, préfet suppléant, directeur général adjoint, technicienne en administration soient les représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse.

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la personne morale :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale ;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale ;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante : sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si un représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que le ou les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir.

La Caisse pourra considérer que cette résolution entrera en vigueur le 30 janvier 2016 et qu'elle le demeurera tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution.

#### **Les détenteurs des titres ou postes mentionnés**

**ci-dessus sont :**

<b>Titres ou postes</b>	<b>Nom</b>
Préfet	M. Hervé Blais
Secrétaire-Trésorier	Mme Anick Beaudoin
Préfet suppléant	M. Michel Bonneau
Directeur général adjoint	M. Christian Noël
Technicienne en administration	Mme Sylvie Côté

Tout changement de détenteur(s) du ou des titres ou postes mentionnés ci-dessous ne sera opposable à la caisse qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet, signé par le secrétaire-trésorier ou le préfet ou, à défaut, par le principal dirigeant de la personne morale.

B) SERVICE ACCÈSD AFFAIRES

que Mme. Anick Beaudoin soit désignée administratrice principale à compter du 30 janvier 2016 en remplacement de M. Clément Fillion aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

que la MRC de Bellechasse et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus.

que Mme. Anick Beaudoin soit autorisée à signer, pour et au nom du titulaire, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement.

C.M. 017-16

**22. PROGRAMME RÉNORÉGION, CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ –  
VALEUR DES RÉSIDENCES**

ATTENDU que dans le cadre du programme RÉNORÉGION disponible pour les ménages à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural, la valeur uniformisée de la résidence principale est un critère majeur pour l'admissibilité des bénéficiaires;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) demande aux MRC de fixer par résolution, la valeur maximale d'un logement admissible sur son territoire;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) ne permet pas que la valeur maximale d'un logement admissible dépasse 100 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

de fixer la valeur uniformisée de la résidence principale permettant l'admissibilité au programme RÉNORÉGION à 100 000 \$ sur l'ensemble de son territoire.

Adopté unanimement.

C.M. 018-16

**23. ENTENTE SECTORIELLE SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES**

ATTENDU la précédente Entente spécifique sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches, qui devait se terminer au 30 juin 2017;

ATTENDU que la Conférence régionale des élu(e)s de Chaudière-Appalaches fermera ses portes au 31 mars 2016;

ATTENDU que les partenaires signataires de l'Entente spécifique ont réaffirmé leur volonté d'agir collectivement pour la persévérance scolaire et la valorisation des carrières scientifiques et technologiques;

ATTENDU que les partenaires doivent se munir d'une autre entente entre le 1er avril 2016 et le 30 juin 2017, soit après la fermeture de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,  
appuyé par M. Martin J. Côté  
et résolu

d'autoriser le préfet, à signer, pour et au nom de la MRC de Bellechasse, l'Entente sectorielle sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement.

C.M. 019-16

**24. TRANSPORT D'ACCOMPAGNEMENT**

ATTENDU que la population de la MRC de Bellechasse est une population vieillissante où les besoins des aînés en matière de transport iront en grandissant;

ATTENDU que le Ministère de la santé et des services sociaux veut favoriser le maintien à domicile des aînés;

ATTENDU que le transport d'accompagnement est le transport le mieux adapté aux personnes en perte d'autonomie;

ATTENDU que l'entente survenue entre la MRC de Bellechasse et Entraide Solidarité Bellechasse a permis de bonifier l'offre de service en transport aux personnes ayant besoin d'accompagnement et également d'accroître son accessibilité aux personnes à plus faible revenu.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par M. Oneil Lemieux  
et résolu

1<sup>o</sup> de demander au Ministère des Transports de considérer le transport d'accompagnement comme étant un mode de transport collectif permettant ainsi de répondre à une clientèle spécifique ayant des besoins d'accompagnement pour leur transport.

2<sup>o</sup> que les organismes responsables du transport collectif puissent comptabiliser les déplacements effectués dans le volet « transport d'accompagnement » dans le nombre total annuel de déplacements effectués donnant droit à l'aide financière supplémentaire du Ministère pour le volet « transport collectif ».

Adopté unanimement.

C.M. 020-16

**25. DOSSIER INFRACTIONS – SAINT-RAPHAËL**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a reçu une poursuite de M. Daniel Bolduc et Mme Linda Carrier dans un dossier d'infractions au Règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Raphaël et au Règlement Q-2, r.22;

ATTENDU que les parties estiment qu'il est dans l'intérêt de tous de régler ce dossier par la signature d'une transaction;

ATTENDU la recommandation du procureur de la MRC relativement à l'acceptation des termes du projet de transaction.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

d'autoriser la direction générale à signer pour et au nom de la MRC la transaction à intervenir entre la MRC de Bellechasse et M. Daniel Bolduc et Mme Linda Carrier.

Adopté unanimement.

C.M. 021-16

**26. FORMATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU la révision du schéma d'aménagement amorcée en 2015;

ATTENDU que le service d'aménagement du territoire souhaite la formation d'un comité d'aménagement afin de l'aider à la révision;

ATTENDU que la formation d'un comité consultatif d'aménagement permet de mieux approfondir les dossiers d'aménagement dans le cadre de la révision du schéma et autres dossiers relatifs à l'aménagement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

1<sup>o</sup> que soit formé un comité consultatif d'aménagement ayant le mandat d'aider le service d'aménagement à la révision du schéma d'aménagement ainsi qu'aux autres dossiers relatifs à l'aménagement du territoire.

2<sup>o</sup> que ce comité soit formé ainsi :

Le préfet et cinq maires représentant les 5 secteurs de la MRC qui ont été déterminés pour tous les comités internes de la MRC à l'exception du CGMR et du Comité de service incendie.

Adopté unanimement.

C.M. 022-16

## **27. ÉLECTIONS DES COMITÉS**

Les maires se sont réunis par secteur avant la présente séance pour statuer sur la composition des comités internes de la MRC.

En ce qui concerne la délégation d'un membre du Conseil représentant le secteur D sur le Comité administratif, les membres du Conseil sont appelés à voter secrètement sur un coupon étant donné l'égalité de deux candidats soit Messieurs Gilles Breton et Dominic Roy.

Suite à ces procédures :

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

que la composition des Comités internes de la MRC soient les suivants :

### **COMITÉ ADMINISTRATIF**

Présidence : M. Hervé Blais, préfet

Secteur A : M. Michel Bonneau

Secteur B : M. Denise Dulac

Secteur C : M. Benoît Tanguay

Secteur D : M. Gilles Breton

Secteur E : M. Daniel Pouliot

### **COMITÉ DE LA RURALITÉ**

Secteur A : M. Yvon Bruneau

Secteur B : M. Bernard Morin

Secteur C : M. Yvon Dumont

Secteur D : M. Pascal Fournier

Secteur E : M. Daniel Pouliot

### **COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Préfet : M. Hervé Blais  
Secteur A : M. Yvon Bruneau  
Secteur B : M. Donald Therrien  
Secteur C : M. Benoît Tanguay  
Secteur D : M. Gilles Nadeau  
Secteur E : Mme Juliette Laflamme

### **COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

Préfet : M. Hervé Blais  
Secteur A : M. Yvon Bruneau  
Secteur B : M. Donald Therrien  
Secteur C : M. Benoît Tanguay  
Secteur D : M. Dominic Roy  
Secteur E : Mme Juliette Laflamme

### **COMITÉ TRANSPORT DE PERSONNES**

Secteur A : M. Michel Bonneau  
Secteur B : Mme Denise Dulac  
Secteur C : M. Benoît Tanguay  
Secteur D : M. Gilles Breton  
Secteur E : Mme Juliette Laflamme

### **COMITÉ PISTE CYCLABLE**

Secteur A : M. Michel Bonneau  
Secteur B : M. Donald Therrien  
Secteur C : M. Yvon Dumont  
Secteur D : M. Gilles Nadeau  
Secteur E : M. Oneil Lemieux

### **COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Secteur A : M. Michel Bonneau  
Secteur B : M. Bernard Morin  
Secteur C : M. Gilles Vézina  
Secteur D : M. Pascal Fournier  
Secteur E : M. Martin J. Côté



### **COMITÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Secteur A : M. Yvon Bruneau  
Secteur B : M. Claude Lachance  
Secteur C : M. Gilles Vézina  
Secteur D : M. Pascal Fournier  
Secteur E : Mme Juliette Laflamme

### **COMITÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

Secteur A : M. Yvon Bruneau  
Secteur B : M. Claude Lachance  
Secteur C : M. Gilles Vézina  
Secteur D : M. Dominic Roy  
Secteur E : Mme Juliette Laflamme

### **COMITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

Secteur A : M. Michel Bonneau  
Secteur B : M. Marcel Blais  
Secteur C : M. Yvon Dumont  
Secteur D : M. Dominic Roy  
Secteur E : M. Martin J. Côté

### **CGMR**

Secteur A : M. Gilles Nadeau  
Secteur B : M. Marcel Blais  
Secteur C : M. Yvon Dumont  
Secteur D : M. Donald Therrien

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

Secteur Sud : M. Bernard Morin  
Secteur Centre : M. Gilles Nadeau  
Secteur Nord : M. Gilles Vézina

Adopté unanimement.

### **28. PLANIFICATION STRATÉGIQUE - SUIVI**

Un dépôt est fait par rapport aux échéanciers fixés par la direction pour l'ordonnancement des travaux en lien avec la planification stratégique 2015-2019. Un document résumé est également déposé afin de se remémorer le plan d'action comprenant les 5 grands enjeux ainsi que les 16 objectifs priorités.

**29. PROCÈS-VERBAL**

Dépôt est fait du procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le 12 janvier 2016.

**30. CENTRALISATION DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC**

Un document est déposé à titre informatif en lien avec un sondage qui sera remis aux directeurs généraux des municipalités afin de nous permettre de dresser un portrait global pour l'ensemble de la MRC de Bellechasse des loyers faisant partie de l'Office d'habitation du Québec.

**31. FORUM SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX**

Une invitation est lancée aux maires à inscrire à leur agenda le vendredi 18 mars 2016 pour la tenue d'une rencontre portant sur l'avenir du patrimoine religieux dans Bellechasse.

C.M. 023-16

**32. RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU que la secrétaire actuellement en poste a fait une proposition relativement à la diminution de son temps de travail de 4 à 3 jours par semaine;

ATTENDU que les premiers jours de travail en 2016 ont démontré que les besoins en secrétariat de l'ensemble des directeurs de la MRC nécessitaient minimalement l'équivalent de 7 jours par semaine.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Gaétan Labrecque  
et résolu

1. d'accepter la proposition de la secrétaire pour la diminution de son horaire de travail de 4 à 3 jours par semaine.
2. d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche de Mme Nancy Lacasse comme ressource supplémentaire à 4 jours par semaine et que sa rémunération soit établie selon la structure salariale de la MRC soit dans la classe 4, échelon 1 à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Adopté unanimement.

**33. CYCLOROUTE DE BELLECHASSE**

M. Michel Bonneau souligne aux membres du Conseil que la MRC de Bellechasse et la Société historique de Bellechasse ont reçu le 23 octobre 2015 dernier à Calgary le Prix Assurances ecclésiastiques des rebâtitseurs du patrimoine bâti.

Une copie du communiqué de presse a été remise aux membres du Conseil.

**34. INGÉNIEUR ET ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – EMBAUCHES ADDITIONNELLES**

Suite à une question formulée par M. Dominic Roy, M. Christian Noël mentionne que la période de réception des candidatures pour l'embauche d'un ingénieur et d'un arpenteur-géomètre s'est terminée le 19 janvier dernier.

Il est prévu que les entrevues avec les personnes ayant présenté les meilleures candidatures se feront au début du mois de février de façon à recommander l'embauche des 2 nouvelles ressources du Service d'ingénierie lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 février prochain.

**35. M. CLÉMENT FILLION - REMERCIEMENTS**

La présente séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse est la dernière de la carrière de M. Clément Fillion à titre de directeur général.

M. Hervé Blais profite de cette occasion pour témoigner à M. Fillion toute son appréciation à l'égard du travail qu'il a effectué et de la collaboration qu'il a toujours manifestée depuis qu'il occupe la fonction de préfet.

Tous les membres du Conseil se joignent à M. Blais pour féliciter M. Fillion.

C.M. 024-16

**36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Donald Therrien  
et résolu  
que l'assemblée soit levée à 21 h 50

Adopté unanimement.

---

Préfet

Secrétaire-trésorier